

**SYNDICAT MIXTE D'IRRIGATION ET DE MISE EN VALEUR DU FOREZ**-----  
siège : Sous-Préfecture de MONTBRISON  
-----**BOITE POSTALE 181 - 42604 MONTBRISON CEDEX****Téléphone : 04 77 96 10 39 - Télécopie : 04 77 58 83 08 - E.mail : contact@smif42.fr****DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL****Séance ordinaire du 21 JUILLET 2023****OBJET DE LA DELIBERATION                    MISE EN PLACE D'UNE VANNE DE  
REGULATION AUX MARMITES – MARCHÉ DE TRAVAUX A PROCEDURE ADAPTEE  
(MAPA) – ANALYSE DES OFFRES ET CHOIX DE L'ENTREPRISE – APPROBATION DU  
MARCHÉ**

Le Président certifie,

- 1°) Que la convocation de tous les membres du Comité Syndical en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi.  
2°) Que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Comité, a été adoptée à l'**unanimité** des votants.  
3°) Que le nombre de membres du Comité Syndical en exercice au jour de la séance était de 18 sur lesquels il y avait 11 membres présents et 1 membres représentés par pouvoir accordé, soit **12 membres votants** à savoir :

**Présents :**

1-	<b>M. BONNEFOY Jean-Yves, Président</b>	12-
2-	<b>Mme BROSSE Chantal</b>	13-
3-	<b>Mme BRUEL Nicole</b>	14-
4-	<b>M. CHAZAL Jacques</b>	15-
5-	<b>M. COUCHAUD Patrice</b>	16-
6-	<b>M. DALBEGUE Gérard</b>	17-
7-	<b>M. FRECON Laurent</b>	18-
8-	<b>M. LARDON Eric</b>	
9-	<b>M. PALIARD Rambert</b>	
10-	<b>M. REBOUX Georges</b>	
11-	<b>M. VERNET Gérard</b>	

**Absents avec excuses : M. CHARRETIER Nicolas - Mme DARFEUILLE Marianne – M. FRECON Sébastien - M. OGIER Yvan – M. REVEILLE Yves – M. SANIAL Jean****Absents représentés : M. FRECHET Daniel donne pouvoir à Mme BROSSE Chantal****Secrétaire élu pour la durée de la session : M. REBOUX Georges**

Par délibération du 16 décembre 2022, le Comité a autorisé le lancement de la procédure de passation du marché de travaux pour la mise en place d'une vanne de régulation aux Marmites.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200314-20230721-C03-20230721-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/07/2023

Certifiée exécutoire par le Président compte-tenu de sa réception en Préfecture et de sa publication aux dates susvisées

M. le Président rappelle que selon la procédure réglementaire relative au marché à procédure adaptée MAPA, un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé le 22/05/2023 pour publication sur le BOAMP (avis N° 23-69383 du 23.05.2023 – Annonce N° 2023-143).

Le dossier de consultation des entreprises a été mis en ligne sur la plateforme AWS-Achat (<https://loire.marches-publics.info>).

La date de remise des offres a été fixée au Lundi 3 juillet 2023 à 10 h 00.

Quatre entreprises ont remis leurs offres dématérialisées dans les délais.

Une négociation a été engagée auprès des quatre entreprises sur la plateforme AWS-Achat le 10 juillet 2023 avec DLRO au Lundi 17 juillet 2023 à 10 H 00.

Il est fait lecture du rapport d'analyse des offres établi par le maître d'œuvre (voir annexe).

Il convient aujourd'hui d'une part, de procéder au choix du titulaire du marché de travaux et d'autre part, d'approuver le marché de travaux consécutif :

Mise en place d'une vanne de régulation aux Marmites	Entreprise retenue : SADE	Montant du marché : 295 560 € HT
--	------------------------------	-------------------------------------

Où cet exposé et après avoir délibéré, le Comité :

- déclare l'offre d'AEVIA irrégulière.
- approuve le rapport d'analyse des offres établi par le maître d'œuvre,
- décide de retenir l'entreprise SADE pour un montant de 295 560 € HT (offre variante),
- autorise son Président à conclure et à procéder à l'exécution du marché de travaux à intervenir avec cette entreprise,
- délègue son Président pour signer toutes les pièces se rapportant à cette décision,

**COPIE CERTIFIEE CONFORME**  
**A MONTBRISON, le 21.07.2023**

Le Président,  
**Jean-Yves BONNEFOY**

P.J. : - rapport d'analyse des offres

